

Criminalisation et “guerre aux migrations”

Les migrants constituent-ils une menace effective pour la sécurité européenne, ou jouent-ils un rôle de bouc émissaire ? L'auteur penche pour la deuxième proposition, et décrit les politiques sécuritaires comme l'arme privilégiée de la “guerre aux migrations” des nations puissantes. Leur but serait d'endiguer l'émancipation des “peuples subalternes” de la planète. Et la “privatisation” de l'État-providence ferait alors office de tamis social, destiné à séparer le bon grain de l'ivraie... Point de vue.

Toute l'histoire des migrations, comme celle des classes subalternes, est marquée par des moments de criminalisation. Par-delà le prétexte des comportements déviants d'une minorité de migrants, la raison principale de ces épisodes relève – le plus souvent – d'une dénégaration des possibilités d'émancipation sociale et politique à des gens venus d'ailleurs (parfois même de la proche campagne). Pour autant, malgré les vicissitudes et l'hostilité, les migrations ont presque toujours fini par être tolérées, acceptées et parfois même encouragées. Or, force est de constater que depuis les années soixante-dix, cette situation apparaît radicalement changée. En effet, les mutations liées à la mondialisation semblent rendre les migrations inopportunes, incongrues, sinon néfastes. Les changements dans l'assise économique des pays dominants et dans l'ordre politique mondial se traduisent par de nouvelles formes de dominations. Ce nouvel ordre néolibéral se caractérise avant tout par l'extension à l'échelle planétaire de la négation, radicale et violente, du droit à l'émancipation sociale et politique des dominés afin de protéger les privilèges et le statut des dominants. Cette négation de toute liberté pour les classes subalternes passe, en particulier, par la “guerre aux migrations”, en ce que celles-ci incarnent une volonté émancipatrice. Ainsi, de manière inédite, les migrations sont-elles aujourd'hui classées dans le registre des menaces à l'ordre public au même titre que les mafias ou le terrorisme.

La relation entre police, migrations et problèmes de sécurité a une histoire assez longue⁽¹⁾. En effet, cette relation prend une importance considérable lorsque les migrations atteignent des dimensions massives, phénomène qui, en Europe, est étroitement lié à l'exode rural et au développement industriel. On peut donc dire que, depuis la fin du XVIII^e siècle, se constitue un “paradigme de la sécurité”, voire de la cohésion et de l'intégration sociale, qui concerne en particulier l'inclusion des migrants dans le cadre du développement économique et social de l'Europe occidentale. Ce processus est aussi le résultat de multiples interactions entre la police, d'autres acteurs sociaux et les migrants

par **Salvatore Palidda**,
professeur de sociologie,
université de Gênes, Italie

1)- La question des rapports police-migrations a été maintes fois abordée par Michel Foucault, Louis Chevalier et, plus récemment, par Zygmund Bauman, Alessandro Dal Lago, Gérard Noiriel, Didier Bigo.



2) Le concept de "fonction miroir", formulé d'abord par Michel Marie (et repris dans Tewfik Allal, Jean-Pierre Buffard, Michel Marie, Tomaso Regazzola, *Situations migratoires*, Galilée, Paris, 1977), a surtout été développé par Abdelmalek Sayad.

3)- Sur ces aspects, parmi d'autres, voir Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991, ch. 3, 8 et 9 ; et *La double absence*, Seuil, Paris, 1999, ch. 4, 11 et 12. Voir aussi Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République française face au droit d'asile. XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, Paris, 1999 ; Alessandro Dal Lago, *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Feltrinelli, Milan, 1999 ; Salvatore Palidda, *"Polizia e immigrati"*, *Rassegna Italiana di Sociologia*, XL, 1, 1999, pp.77-110, *Polizia postmoderna. Etnografia del nuovo controllo sociale*, Feltrinelli, Milan, 2000 et *Devianza e vittimizzazione tra i migranti*, Ismu-Angeli, Milan, 2001-a.

4)- Formule qui résume la pratique du contrôleur oscillant entre "la carotte et le bâton". En effet, cette pratique s'impose du fait même que la société ne peut pas être réglemée comme une machine. À propos de ces expressions, connues par la sociologie de la police, voir Salvatore Palidda, 2000, *op. cit.*

5)- Sur ces aspects, voir Didier Bigo (dir.), *"Sécurité et immigration"*, *Cultures & Conflits*, 1998 ; et Salvatore Palidda, *La conversione poliziesca della politica migratoria*, in Alessandro Dal Lago (dir.), *Lo straniero e il nemico*, Costa & Nolan, Gênes, 1998.

6)- Jean Delumeau, "Le sentiment de sécurité dans l'histoire", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Ihesi, Paris, 1990, pp. 19-26.

eux-mêmes. Or, en raison de son caractère de "fait social total" et de sa "fonction miroir"⁽²⁾, l'intégration sociale des migrants peut être considérée comme révélatrice des caractéristiques saillantes de l'état de la cohésion sociale, de la sécurité, de la citoyenneté et donc de l'organisation politique de la société tout entière.

La police a tout d'abord la charge de la gestion administrative des migrants, donc celle de leur sélection et de la distinction entre ceux jugés aptes à avoir la chance de s'insérer puis de s'intégrer dans la société et ceux qui en sont considérés indignes et doivent être éloignés du territoire national. La police a également le pouvoir d'accorder la possibilité d'accéder à la nationalité à ceux qui "le méritent"⁽³⁾. Elle a construit un savoir spécifique sur les migrations, à travers une surveillance continue, un recueil systématique des informations et une adaptation de ses pratiques habituelles aux différentes populations migrantes. Ainsi, depuis plus de deux siècles, les polices européennes ont appris à gouverner les migrations "le mieux possible", souvent selon la pratique de la "gestion des règles du désordre"⁽⁴⁾, assurant l'intégration de millions de migrants et l'exclusion ou l'expulsion de la minorité considérée comme inapte, déviante ou subversive.

Or, dans le contexte actuel, si d'un côté nous pouvons remarquer une certaine continuité ou une inflexion de cette longue expérience, de l'autre il semble y avoir une rupture. En effet, l'expérience du passé semble être remise en question, jugée obsolète ou inutile par rapport à la situation créée par les politiques dites d'"arrêt" des migrations et, plus encore, depuis que la construction de l'Union européenne est de plus en plus marquée par les accords de Schengen et leurs prolongements. Dès lors et de manière croissante, les migrations sont devenues un objet parmi les plus importants pour les services de renseignement et pour toutes les polices. Dans le même temps, l'opinion publique des pays d'immigration a développé une tendance à les considérer comme un problème de sécurité des plus sérieux, avec les trafics de la criminalité organisée transnationale et le terrorisme⁽⁵⁾. Se pose alors la question de savoir si les migrations d'aujourd'hui sont devenues une menace effective pour la sécurité des pays d'arrivée, ou si nous sommes en face d'une conjoncture particulière de la question sécuritaire dans le cadre de laquelle elles jouent le rôle d'un bouc émissaire. Cependant, ce questionnement apparaît trop limité, puisqu'il n'explique pas les dynamiques de l'insécurité ni les problèmes de gouvernement de la sécurité. Il semble donc utile d'analyser conjointement la gestion des migrations par la police et les changements dans le gouvernement de la sécurité du point de vue de leur impact sur la cohésion et l'intégration sociale, voire sur les capacités de l'État à "rassurer et protéger"⁽⁶⁾. C'est dans ce cadre qu'il me semble possible d'aborder la question de savoir si nous sommes face à une rupture par rapport à la tradition de gestion pacifique et négociée des "règles du désordre"

en matière de migrations et, plus généralement, dans la “gouvernance” de la société contemporaine.

Le nouveau paradigme des migrations

Toutes les migrations, quels que soient le contexte ou la période, ont connu une diversité de parcours migratoires informels ou illégaux, et il a presque toujours été possible de passer d'une condition irrégulière à la régularité. Pour le migrant actuel, le recours à l'“aide” d'un passeur ou d'un intermédiaire est devenu souvent indispensable, surtout lorsque les possibilités légales de se déplacer d'un espace social à un autre sont limitées, sinon inexistantes. C'est précisément lorsque les migrations sont réglementées de façon rigide, et davantage encore lorsqu'elles sont pratiquement interdites, que le risque de criminalisation apparaît le plus élevé. Lorsqu'elles sont libres ou tolérées, le rapport police-migrants se situe dans le cadre de la “négociation” des “règles du désordre”, tout comme pour n'importe quel autre acteur social. Inversement, comme toute sorte de prohibition⁽⁷⁾, celle qui frappe aujourd'hui les migrations a provoqué un développement extraordinaire de l'activité répressive de la police. Ce phénomène s'est déjà produit par le passé. Cependant, le sort actuel réservé aux migrants ne semble pas relever d'une conjoncture de courte durée. Ayant intériorisé ou incorporé la “pensée du dominant” ou le nouvel esprit du “citoyen de l'empire⁽⁸⁾”, nombre d'habitants des pays d'immigration semblent avoir appris à partager et à participer à la “chirurgie sociale” qui sépare les immigrés “laborieux” des migrants “dangereux” : aux premiers – qui ne doivent plus augmenter – on peut accorder certains droits civiques et sociaux ; les autres en revanche sont considérés comme des ennemis⁽⁹⁾.

Cette exaspération de la définition négative des migrations ne relève pas simplement de la désignation de l'“ennemi commode” ou du “bouc émissaire” auquel on peut attribuer la responsabilité de tous les malaises et problèmes sociaux. Elle apparaît plutôt comme une véritable construction sociale de l'antagonisme vis-à-vis de ceux qui menaceraient les privilèges de la citoyenneté des dominants et refuseraient d'être enfermés dans le système des “économies souterraines”. C'est en particulier à cela que sert la “clandestinisation” continue d'une partie des réguliers eux-mêmes (*voir encadré p. 50*). En ce sens, la migration est bien perçue comme une aspiration à l'émancipation des peuples dominés, et donc comme l'antithèse du “nouvel empire”. Tout comme, par le passé, l'aspiration aux droits de citoyenneté de la part des classes subalternes de la société industrielle représentait une menace directe pour le

Ayant intériorisé la “pensée du dominant”, nombre d'habitants de pays d'immigration semblent avoir appris à participer à la chirurgie sociale qui sépare les immigrés “laborieux” des migrants “dangereux”.

7)- Sur l'économie des migrations, voir Yann Moulier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Puf, Paris, 1999. Sur le prohibitionnisme et ses conséquences voir aussi Sandro Mezzadra et Agostino Petrillo (dir.), *I confini della globalizzazione*, Manifestolibri, Rome, 2000.

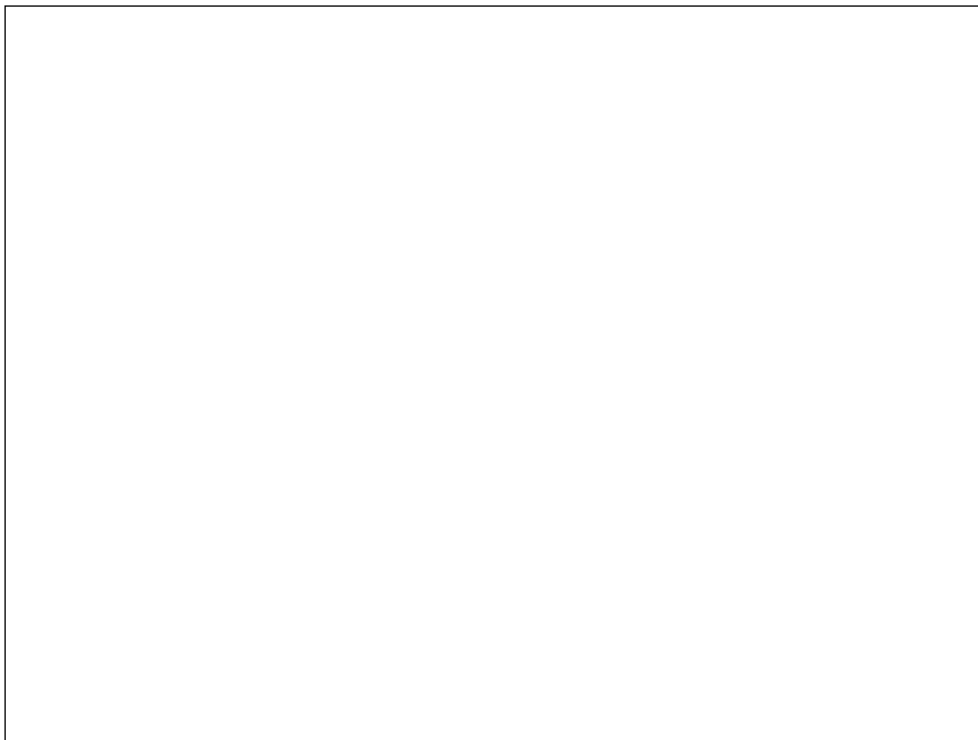
8)- Le terme d'“empire” se réfère au nouveau rôle des États-Unis, comme cœur d'une domination impériale qui passe aussi par le rôle de la Banque mondiale, du FMI, du G7, bref par les organisations qui assurent la globalisation néolibérale.

9)- Voir Alessandro Dal Lago, 1999, *op. cit.* ; Sandro Mezzadra et Agostino Petrillo (dir.), 2000, *op. cit.* ; et Salvatore Palidda, 2001, *op. cit.*



10)- Sur les conséquences de la "postmodernité", voir Zygmund Bauman, *La solitudine del cittadino globale*, Feltrinelli, Milan, 2000 ; et *Il disagio della postmodernità*, Bruno Mondadori, Milan, 2002.

pouvoir et les profits de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Ainsi, la citoyenneté dans les pays riches semble se redéfinir comme antagonique de l'universalité des droits et, en conséquence, les migrants sont relégués au rang de "non-citoyens" (de "*non-persone*" selon Alessandro Dal Lago, *op. cit.*), c'est-à-dire de personnes n'ayant aucun droit reconnu. C'est sur ce "conflit de citoyenneté" que semble se construire le mode de domination "postmoderne"⁽¹⁰⁾ qui, à travers la négation de tout droit pour les migrants, tend à produire des mécanismes d'exclusion pour eux, mais aussi pour les autochtones "indignes", les détenus et ex-détenus, les sans domicile fixe, les toxicomanes, les malades mentaux, bref tous



© Galzère.

11)- Le concept de "création destructrice" réfère à Joseph Schumpeter. Zygmund Bauman (*op. cit.*, 2002) remarque que la société actuelle ne fait qu'accroître la production de déchets de toutes sortes et en particulier de "déchets humains".

les marginaux que la nouvelle gestion néolibérale de la société "ne peut pas" prendre en charge. Reprenant à ce propos les plus récentes suggestions de Zygmund Bauman, on pourrait dire que ce traitement des exclus ou des marginaux apparaît de plus en plus comme une pratique d'élimination de l'"excédent humain", c'est-à-dire des "déchets" produits par la "création destructrice" du nouvel ordre social⁽¹¹⁾.

Ainsi, les campagnes sécuritaires ou pour la "tolérance zéro", qui se succèdent dans les pays riches, semblent prendre l'allure de véritables "guerres" contre les ennemis de la "civilité postmoderne". D'autant que, selon les théoriciens de cette redéfinition de l'ordre, les "incivili-

tés urbaines” seraient, avec la criminalité de rue, la cause principale de l’insécurité dont souffrent les citoyens des pays développés⁽¹²⁾. En revanche, l’insécurité provoquée par les conséquences du néolibéralisme ne suscite aucune attention (que l’on songe en particulier à la condition des clandestins qui travaillent dans les “économies souterraines”). Les discours dominants sur l’insécurité ignorent les peurs et les incertitudes d’un monde social qui a perdu ses capacités à rassurer et n’a pas de réponses adaptées face à des menaces comme celles qui sont liées à la dégradation de l’environnement, ou face au développement du travail au noir, de la précarité et du harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes, en particulier celles à la recherche d’un premier emploi. Encore plus ignorée (par la majorité des juges comme des policiers) est l’insécurité qui frappe les Tsiganes, les immigrés et même les marginaux, victimes de violences racistes et premiers exposés aux accidents du travail. De même, tout ce qui se passe dans les sociétés dominées est décrit comme la “barbarie” de peuples arriérés tandis que les “guerres humanitaires” finissent par frapper les populations auxquelles elles prétendent porter secours.

Les réseaux religieux, “contrôleurs” informels ?

Dans ce contexte, la migration régulière est devenue très exceptionnelle et pas forcément moins coûteuse pour les migrants que l’irrégulière. La plupart d’entre eux ne peuvent que tenter cette dernière, quitte à risquer la mort et à payer des prix absurdes aux passeurs, surtout lorsqu’ils partent de pays comme la Chine ou s’ils font partie de minorités persécutées comme les Kurdes de Turquie, d’Iraq et d’Iran. Le droit d’asile lui-même a été drastiquement restreint, et il tend maintenant à disparaître au motif qu’il pourrait couvrir le déploiement de réseaux terroristes.

Ceci étant, les migrants connaissent des sorts divers en fonction des filières et donc des passeurs et surtout de l’attitude des policiers, qui s’adapte à la demande de main-d’œuvre irrégulière et aux besoins des économies souterraines. C’est ainsi qu’en Italie, les femmes migrantes – qui passent par les filières organisées par les missions catholiques prolongées par des ONG (Organisations non gouvernementales) ou des paroisses dans les pays d’immigration – arrivent généralement à éviter les risques les plus graves, à avoir un logement et un travail qui assurent leur survie, tout en se cantonnant dans une situation infériorisée par rapport à celle des autochtones⁽¹³⁾. En effet, dans le cadre de leur “gestion des règles du désordre”, et de façon informelle, les autorités policières elles-mêmes ont accordé à certaines ONG et à certains religieux le rôle de garants dans une sélection des migrants qui vise à ne régulariser que ceux qui acceptent sans discuter des conditions de vie et de travail infériorisées. Mieux encore, des per-

12)- Pour une critique des tenants de ce discours, voir Loïc Wacquant, *Les prisons de la misère*, Raison d’agir, Paris, 1999 ; ou encore Laurent Bonelli et Gilles Sainati (dir.), *La machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires*, L’Esprit frappeur, Paris, 2000 ; Fabienne Brion, Andrea Réa, Christine Schaut, Axel Tixhon (dir.), *Mon délit ? Mon origine*, De Boeck, Bruxelles, 2001.

13)- C’est par exemple le cas des femmes philippines et péruviennes immigrées en Italie ; sur l’immigration en Italie voir Salvatore Palidda, Alessandro Dal Lago, “L’immigration et la politique d’immigration en Italie”, in Emmanuelle Bribosia, Andrea Rea (dir.), *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Complexe, Bruxelles, 2002, pp. 183-206.



14)- Sur les notions de "science de l'immigration" et de "pensée d'État" (en relations aux migrations), voir Abdelmalek Sayad (1999, *op. cit.*).

sonnes (des femmes de préférence) sont encadrées et placées sous le contrôle social de certains réseaux religieux. Bien évidemment, ce rôle ne correspond parfois qu'à la bonne intention d'aider des migrant(e)s ; mais d'autres fois, il est justifié par des argumentations plus ou moins cautionnées par une "science de l'immigration" forgée par la "pensée d'État"⁽¹⁴⁾ du pays d'installation et adaptée au contexte actuel. Et c'est dans ces argumentaires que l'on peut voir émerger, plus ou moins explicitement, des processus de redéfinition des critères d'inclusion et d'exclusion largement centrés sur les prétendues questions d'identité et de citoyenneté.

En conséquence, les migrants venant de pays jugés "culturellement et religieusement distants" de ceux d'immigration ne trouvent pas de "passeurs" qui cogèrent les migrations avec les pouvoirs publics, comme le font en Italie certaines ONG catholiques, protestantes ou même laïques (au sein desquelles militent des bénévoles dotés d'une authentique vocation missionnaire en faveur des "damnés de la terre"). C'est le cas des jeunes venant d'Afrique ou des Balkans, qui sont du coup à la merci de passeurs improvisés, parfois délinquants et aussi brutaux que la répression des migrations, ou encore des Chinois, qui dépendent des "têtes de serpent" affiliés à des mafias (*voir encadré p. 51*). Ces migrants "infidèles" ne bénéficient que rarement de l'aide des ONG pour avoir accès à un logement, à un travail et à la régularisation. C'est ainsi que les jeunes Maghrébins et Albanais, en particulier, finissent par être la cible principale de la criminalisation et par glisser dans l'auto-criminalisation, tout comme la plupart des jeunes afro-américains aux États-Unis. La part de pouvoir discrétionnaire propre aux activités policières semble alors d'autant plus se traduire par des discriminations xénophobes ou racistes que la police subit la pression d'une opinion publique affectée par ces mêmes attitudes. Pourtant, l'expérience montre que certains policiers arrivent à freiner ou limiter la diffusion de tels comportements.

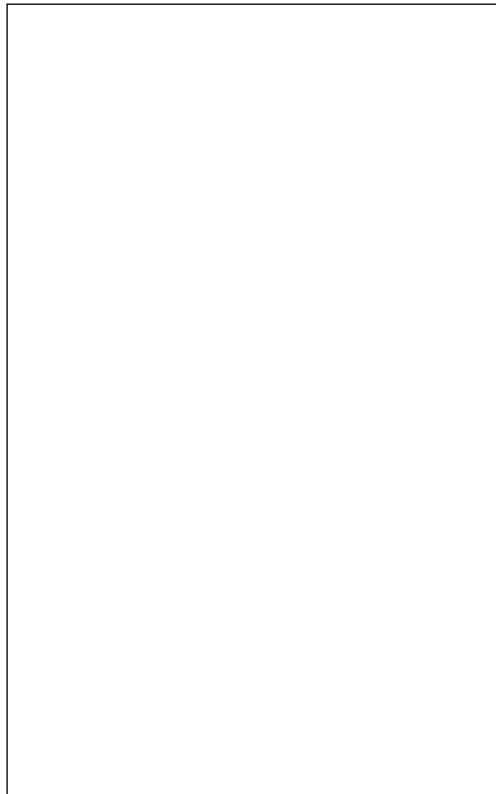
La "privatisation" de l'insertion sociale

En ce qui concerne la gestion des migrations, on remarque que la remise en question de l'État-providence et, plus généralement, la réduction des possibilités d'accès de tous aux droits civils et sociaux se sont traduites par une surcharge de travail pour la police, parallèlement à une sorte de privatisation de l'insertion sociale des immigrés non destinés à être expulsés. En fait, ce phénomène concerne aussi les autochtones marginaux ou en voie d'exclusion. Il s'agit d'une sorte de sous-traitance par le secteur privé des politiques et du traitement social, qui s'accompagne parfois d'un renforcement du contrôle social (autre face indispensable au néolibéralisme⁽¹⁵⁾). S'il est vrai que, même par le passé, les associations ou ONG étaient assujetties à l'État

15)- Voir en particulier les travaux de chercheurs belges et français, en partie réunis in Yves Cartuyvels et Philippe Mary (dir.), *L'État face à l'insécurité. Dérives politiques des années quatre-vingt-dix*, éd. Labor, Bruxelles, 1999 ; et Gérard Mauger (dir.), "Nouvelles formes d'encadrement", *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, 2001, pp. 136-137.

(bailleur de fonds) et produisaient pour son compte du travail social, il s'agissait souvent de travailleurs sociaux jaloux de leur autonomie vis-à-vis de l'action répressive, leur but étant de rééduquer pour répondre à la demande de main-d'œuvre. En revanche, aujourd'hui, cette demande est très limitée et elle suppose la soumission par le travailleur à la flexibilité néolibérale. La sous-traitance (privatisée) de l'action sociale obéit avant tout au critère d'économie des dépenses publiques et participe de la nouvelle sélection sociale, qui sépare les "récupérables" des "irrécupérables" : d'un côté, ceux qui ont la "chance" de prouver leur adaptation au nouveau modèle de productivité ; de l'autre, ceux destinés à subir la transformation de la "question sociale" en "question criminelle"⁽¹⁶⁾. Or, en réalité, la majorité des immigrés est toujours arrivée à s'insérer sans l'aide de personne, à force de sacrifices et en s'appuyant sur ses propres ressources. Aujourd'hui, il devient impossible de trouver un logement ou un travail régulier sans passer par une ONG ou une association et, parfois, même en recourant à ces "médiateurs". C'est en particulier le cas des immigrations récentes en Europe du Sud. Par exemple, au nom de la préservation des ressources publiques, les dernières lois sur l'immigration prévoient explicitement de donner un rôle de plus en plus important aux ONG, et à l'économie sociale, en les finançant avec l'argent des immigrés. En Italie, les fonds alloués par l'État aux collectivités locales pour s'occuper des aides à l'insertion des immigrés sont prélevés sur les salaires des immigrés eux-mêmes.

Dans le même temps, du point de vue des religions, le déclin de l'État social semble offrir davantage de marge de manœuvre pour relancer la proposition d'un compromis ethnico-religieux comme méthode de gestion de la société "postmoderne". En Italie, les catholiques donnent un maximum d'importance aux soi-disant "médiateurs culturels" (où le terme "culture" est synonyme de religion, mais aussi d'ethnie ou même de race). Ainsi, dans la gestion des migrations et, en général, de la cohésion sociale, la police trouve comme interlocuteurs des médiateurs qui se situent dans le cadre d'une organisation politique de la société façonnée par le bas et s'inscrivant dans la perspective de l'Union européenne, elle-même perçue comme le prolongement d'un local particulariste (la



© D. R.

Utile, le migrant est un "travailleur". Inutile, il devient bouc émissaire, "tête de turc".

16)- Ce jeu politique s'est maintes fois reproduit. Voir Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, Paris, 1984 ; Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1976 ; John A. Davis, *Conflict and control. Law and order in 19th century Italy*, MacMillan, Londres, 1988. Aujourd'hui, il semble pouvoir devenir un business. Voir Loïc Wacquant, *op. cit.*, 1999).



L'économie souterraine en Europe

L'un des principaux aspects de la dynamique néolibérale concerne la forte croissance de l'économies dite souterraine. Selon l'étude de Frederic Schneider, elle représenterait presque 30 % du produit national brut italien, selon l'Istat (l'Institut national de statistique italien), presque 25 % de la main-d'œuvre serait employée "au noir". Ce taux est égalé par la Grèce, et l'Espagne s'en approche (ce sont les pays à fortes migrations irrégulières). Plus généralement, depuis dix ans ce taux ne cesse de croître dans tous les pays de l'Union européenne, et durant l'année 2000 il a atteint 23 % au Portugal et en Belgique, plus de 19 % en Suède et en Norvège, plus de 18 % au Danemark, plus de 16 % en Irlande et en Allemagne, plus de 15 % en France, presque 14 % aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, plus de 10 % en Autriche et presque 10 % en Suisse. Le sans-papier est le travailleur idéal pour ces secteurs économiques, car il ne peut en appeler à personne pour dénoncer sa condition de néo-esclave à la merci totale du patron. Il se trouve ainsi dans des conditions similaires à celles des travailleurs des usines délocalisées dans les pays tiers.

forteresse Europe). Ainsi, l'insertion des migrants semble conditionnée par la négation de leur liberté d'identification individuelle ou collective, qui constitue pourtant la raison la plus profonde de la migration. C'est précisément bien souvent la cause de la sortie, voire de la rupture, d'avec la société d'origine, et donc d'une volonté d'émancipation économique, sociale, politique, culturelle et aussi religieuse. L'analyse de la migration en tant que "fait social total" montre que, au fond, tout migrant aspire à être libre de toute sorte d'obligation d'appartenance, même s'il peut déclarer rester absolument attaché à ses origines ou, au contraire, s'être totalement intégré à la "culture" du pays d'immigration. En réalité c'est précisément la "pensée d'État" qui oblige chacun

à se situer par rapport à une appartenance, alors que la non-appartenance n'a pas droit d'existence. Il est à cet égard emblématique que le migrant le plus indésirable soit le "clandestin" qui se proclame sans-papiers, sans identité ou qui donne plusieurs identités. En réalité, l'idéal du migrant se limite à ne pas être obligé de montrer toujours ses papiers, d'être libre de passer les frontières sans que personne ne lui demande : "D'où tu viens ? Où tu vas ?" Autrement dit, la prohibition des migrations, la "guerre" menée contre celles-ci pour défendre des privilèges de citoyenneté, a pour corollaire la négation de la liberté d'émancipation comme liberté de choix d'appartenance et donc d'identification. Le conflit pour l'accès à une citoyenneté effectivement reconnue semble donc se situer au cœur de la redéfinition de l'ordre social et de l'ordre mondial, c'est-à-dire au cœur de la "police" de la société "postmoderne". Cette "police" est pratiquée conjointement par les "citadins zélés", par les polices privées et par l'institution policière étatique, tout d'abord en termes de redéfinition de l'inclusion et de l'exclusion par rapport à une perception contradictoire de ce que Zygmund Bauman appelle l'"insécurité diffuse".

Criminalisation et "autocriminalisation"

Pendant longtemps (en particulier des années soixante jusqu'aux années quatre-vingt-dix), la littérature européenne a presque ignoré la déviance, la criminalité, la criminalisation et l'"autocriminalisation" des migrants comme objet d'étude. Les recherches les plus intéressantes sur ce thème ont été réalisées par les sociologues de l'école de

Chicago et leurs héritiers. Et c'est *grosso modo* avec les mêmes outils théoriques et méthodologiques que l'on peut comprendre ce phénomène tel qu'il se manifeste aujourd'hui. En effet, sa production et sa reproduction peuvent être expliquées comme les conséquences des multiples interactions provoquées par trois principaux facteurs qui caractérisent les traits saillants du nouveau paradigme des migrations : 1- leur prohibition ; 2- la déstructuration et la dégradation profonde des sociétés d'origine ; 3- le discrédit du modèle migratoire traditionnel et l'incitation à l'insertion déviante ou criminelle.

Nous avons vu que le "prohibitionnisme" ne fait que jeter les migrants dans l'illégalité, sinon dans les bras des trafiquants, ou les met à la merci de toutes sortes de chantages de la part des criminels et des policiers. La confusion entre victimes et bourreaux est d'ailleurs fréquente, et elle débouche souvent sur des aberrations, comme le montrent les nombreux cas de migrants accusés de trafic alors qu'ils n'en sont que les victimes. Cette situation est allée en s'aggravant depuis que les pays dominants ont imposé à ceux de départ de traiter l'émigration non-autorisée comme un délit pénal. Dans le même temps, la situation des sociétés de départ s'est dégradée, tant dans les pays asiatiques et latino-américains que dans ceux de l'Est, y compris à la périphérie de l'Union européenne. C'est précisément dans ces pays dits "tiers", localisés autour de l'Union européenne, que les organisations criminelles se sont "délocalisées", profitant des guerres et de la déstructuration de ces États. Ainsi, il y a quinze ans, personne n'aurait pu imaginer que, dans nombre de villages albanais, la prostitution des femmes émigrées à l'étranger puisse être socialement tolérée ou justifiée, tout comme la vente des enfants abandonnés. Ceci n'est pas sans rapport avec le fait que le premier message de l'époque néolibérale arrivé dans les pays pauvres, en particulier dans ceux situés dans la sphère d'influence de l'ex-URSS, a été d'inciter à l'enrichissement à tout prix et par tous les moyens, y compris par la rupture des codes d'honneur traditionnels. Parallèlement, le destin réservé à la majorité des nouveaux migrants a tendu à discréditer la perspective d'une réussite au prix des vicissitudes et des sacrifices de l'assujettissement au travail salarié plus ou moins régulier. La plupart des migrants n'arrivent pas à sortir de la misère et sont souvent victimes d'un traitement néo-esclavagiste. C'est ainsi, en par-

Les interdictions multiplient les risques

Du point de vue des migrants, les passeurs qui font "honnêtement" payer leurs prestations à des prix à peu près égaux ou même inférieurs à ceux d'un voyage par des voies officielles, sont providentiels et donc dignes de reconnaissance. En effet, pour certaines migrations, il y a surtout des passeurs improvisés ou "pauvres pour les pauvres" : c'est, par exemple, le cas des petites barques qui passent de la Tunisie aux îles siciliennes ou du Maroc à l'Espagne et qui coulent souvent, soit parce qu'elles ne sont pas en mesure de tenir la mer, soit en tentant d'échapper aux poursuites des militaires ou des policiers italiens ou espagnols. C'était aussi le cas d'une bonne partie des passeurs qui officiaient entre l'Albanie et l'Italie. Il existe aussi des organisations de passeurs qui sont le fait de délinquants mais qui n'ont qu'une courte durée d'existence. De même, certaines organisations, parfois contrôlées par des mafias, arrivent à disposer de gros bateaux permettant de transporter des milliers de migrants sans aucun égard pour la vie de ceux-ci, au point de les laisser mourir dès qu'il y a quelques "problèmes". Ainsi, la première conséquence de la politique migratoire "prohibitionniste" menée par les pays dominants et en particulier par l'Europe de Schengen, est qu'au cours de cette dernière décennie, il y a eu une augmentation continue des morts pendant les tentatives de passages par voie maritime ou par voie terrestre.



ticulier parmi les jeunes, que s'est répandue l'idée que le seul moyen de réussir la migration passerait par des activités illégales (vendeur de drogues ou voleur, receleur, etc.), d'autant que la diffusion des activités semi-illicites ou illicites dans tous les pays a produit une véritable demande de "travailleurs". En Italie, les fournisseurs italiens des vendeurs de drogues ont recruté leurs nouveaux clients parmi les jeunes d'origine maghrébine ou des pays de l'Est, puis d'autres nationalités.

La prohibition des migrations, la "guerre" menée contre celles-ci pour défendre des privilèges de citoyenneté, a pour corollaire la négation de la liberté d'émancipation des individus par rapport à leur communauté de départ.

Face à la difficulté d'une insertion régulière, face au rejet systématique dont ils ont été la cible principale et sous l'influence de messages incitant à la déviance, nombre de ces jeunes ont "tout naturellement" fini par former le gros des déviants des villes européennes – comme leurs *alter ego* "Noirs" ou "Chicanos" aux États-Unis. Ainsi, l'écart entre les taux d'arrestation et d'incarcération des jeunes d'origine immigrée et

celui des autochtones a atteint, en Europe, des valeurs supérieures à ceux calculés aux États-Unis à propos des "Noirs" et des "Blancs". Les possibilités de réinsertion de ces jeunes, ainsi que des filles contraintes à la prostitution, sont pratiquement inexistantes, tandis que, après le 11 septembre 2000, leur criminalisation a été renforcée par le soupçon de terrorisme.

Le *continuum* entre guerre sécuritaire, guerres aux migrations et "guerre permanente" (préconisée par Georges W. Bush) est continuellement renforcé par l'affirmation de la logique de mise au rebut de l'"excédent humain", propre à la dynamique néolibérale. De même, la criminalisation des banlieues ou des "jeunes issus de l'immigration", des Tsiganes, des petits déviants, des toxicomanes ou des SDF est de plus en plus virulente, balayant au passage les illusions quant aux chances de retourner à des politiques sociales "humanitaires". Ainsi, selon le schéma bien connu, la violence du dominant (ou du pouvoir) s'autolégitime et s'alimente en provoquant la violence désespérée des "damnés de la terre". ◀



► Dossier *L'Italie. En quête d'une politique de l'immigration*, n° 1194, janvier 1996